

Préavis 67-2015, Demande de crédit pour l'assainissement des luminaires à lampes à vapeur de mercure de l'éclairage public. Rapport de la commission.

La commission s'est réunie le jeudi 7 mai 2015 à 18 h 30 au Centre Technique Communal. Elle était composée de MM. Yolán Menoud, Gérard Duperrex, Pascal Golay, Hugo Dias, Robert Mulopo, Richard Neal et de Mme Suzanne Sisto-Zoller, présidente rapportrice.

M. Roberto Arnedo était absent.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre et M. Jean-François Clément, assistés de M. Christophe Sarda, chef de service « travaux » en charge de l'éclairage public.

M. Sarda explique qu'il s'agit de remplacer 178 lampes sur les 1993 qui constituent l'éclairage public renanais. La raison en est qu'il s'agit de lampes à vapeur de mercure, qui ne sont plus en vente pour des raisons écologiques depuis janvier 2015. La Commune en a encore en stock afin de pouvoir remplacer les ampoules qui arriveraient au bout ces prochaines années, mais qu'il faut prévoir leur remplacement par un autre système.

M. Sarda présente les deux technologies utilisables pour remplacer les lampes à vapeur de mercure : Les systèmes HM (halogène métallique ou iodure métallique) ou les LED, en indiquant les points forts et les points faibles de chaque système. Le préavis prévoit les deux systèmes, suivant l'environnement :

HM		LED
Durée de vie limitée (12'000h.)	- +/-	Durée de vie 50'000 h théorique
Allumage différé	- +	Allumage instantané
Rendement médiocre (85% chaleur)	- +	Bon rendement
Basse consommation	+ +	Basse consommation
Technologie éprouvée	+ +/-	Technologie à éprouver
Entretien bon marché (60.- à 100.- ampoule, plus ballast)	+ -	Si panne changement de la platine complète (750.-)

Avec les deux systèmes, il y aura possibilité d'effectuer un abaissement de luminosité (40% en moins de lumière entre 23h00 et 5h00). Les nouveaux luminaires permettent également une meilleure gestion du flux de lumière afin d'éviter la pollution lumineuse (ne pas éclairer les appartements, mais la route...).

Il y a peu de recul sur l'utilisation des LED sur le long terme ; les fabricants annonçant une durée de vie de 10 à 11 ans. Nous avons installé ce système à la Pl. Du Marché et en sommes maintenant contents après quelques difficultés au début.

Les changements se feront au coup par coup, dans certains cas il faudra changer seulement les lampes, dans d'autres cas le lampadaire complet (le mât + éclairage + câble), avec des travaux de génie civil car dans certains cas, l'installation vétuste nécessite de changer également les tubes d'alimentation (ou caniveaux lorsqu'ils ne sont plus à même de laisser passer les câbles). Dans d'autres cas, l'entraxe des mâts est également à revoir ce qui nécessite la pose de nouveaux socles pour les mâts.

La Municipalité explique qu'il s'agit d'un crédit-cadre, qui servira au fur et à mesure de la réalisation des 25 projets de réhabilitation. Ces travaux se feront sur deux ans, également au gré des autres travaux qui seront faits (fouilles pour le collecteur Bugnon/Paudex, tram, bus à haut niveau de service...).

Dans la discussion, les commissaires ont pu poser toutes les questions quant aux emplacements prévus, quant au choix des technologies et aux coûts des travaux.

Fournisseurs : Il y aura plusieurs fournisseurs.

Recyclage : même le gaz est récupéré (mercure). Aujourd'hui on ne sait pas encore recycler le LED, mais cela viendra certainement avec l'usage.

Conclusion :

Les commissaires, séduits par l'idée d'utiliser les deux technologies avec des fournisseurs mixtes, convaincus que c'est le bon moment de prévoir ces travaux, vu qu'on a deux ans d'ampoules de réserve et que les travaux d'assainissement pourraient durer deux ans, proposent à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 67-2015 de la Municipalité du 20 avril 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité le financement nécessaire à l'assainissement des luminaires à lampes à vapeur de mercure de l'éclairage public d'un montant de CHF 1'650'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

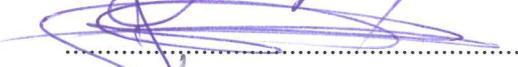
Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif n° 3810.5010.133 "Eclairage public – mise en conformité".

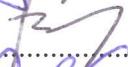
Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

LES COMMISSAIRES :

Yolan Menoud 

Gérard Duperrex 

Pascal Golay 

Hugo Dias 

Robert Mulopo 

Richard Neal 

Suzanne Sisto-Zoller 